



INFORMATIONS MUNICIPALES # 14

Août 2015

Saulon-la-Chapelle

Zoom sur...

L'extinction de l'éclairage nocturne

Mise en œuvre dès le 1er août, cette mesure expérimentale prise pour une période d'un an concerne l'ensemble de la commune. **Ainsi, l'éclairage sera coupé :**

du dimanche au jeudi de 23h30 à 4h30.

Des jours d'exception sont prévus :

- du vendredi au samedi
- le 13 juillet
- et du 20 décembre au 5 janvier

Ces horaires ont été préconisés par le SICECO afin à la fois de cumuler une coupure de 5h minimum et en même temps de ne pas entraver l'activité matinale.

Cette coupure devrait permettre une **économie substantielle de l'ordre de 30%** de notre facture d'électricité pour la partie éclairage public. Les économies ainsi réalisées (encore plus importantes si elles se cumulent sur plusieurs années) permettront une migration progressive de nos éclairages obsolètes, vers un **éclairage à LED, plus performant et plus économique.**

L'extinction de l'éclairage la nuit permet également la **préservation de notre environnement de la pollution visuelle et de la faune nocturne.**

Sur le plan de la **sécurité**, aucune étude ne démontre que la délinquance prospère dans l'obscurité. Lorsque les délinquants sont déterminés, ils passent à l'action dans le noir ou la lumière. Et dans le noir, ils ont besoins de lumière et peuvent se faisant, se faire repérer. Même chose à propos de la **sécurité routière** : les automobilistes auraient tendance à ralentir dans le noir. L'important est que chaque usager (vélos...) soit lui même bien éclairé. Le sentiment d'insécurité que provoque cette extinction n'est qu'un ressenti et ne correspond pas à la réalité. Rappelons enfin le caractère expérimental de cette mesure qui permettra dans un an de corriger si nécessaire ses modalités de mise en œuvre.



Le mot du Maire

Nous sommes en pleine période estivale, mais le travail des élus continue, certes avec un rythme moins élevé, mais les dossiers doivent toujours être traités.

L'été est bien souvent la cause de difficultés inhérentes à cette saison. La première est d'origine météorologique et particulièrement accrue cette année ; il s'agit des restrictions d'eau. Nous devons tous être vigilants et respecter les mesures imposées par le préfet, mesures pouvant être différentes d'une commune à l'autre en fonction de nos appartenances aux bassins. A l'heure où les dotations sont en baisse, cela a forcément des répercussions sur les budgets ; il en est de même pour la coupure de l'éclairage public que nous venons de mettre en place depuis le 1^{er} août. 5h de coupure par jour, à raison de 5 jours par semaine, peuvent nous apporter une baisse de notre facture de l'ordre de 30% ; cela n'est bien sûr pas négligeable !

Cette période est également propice pour profiter de nos terrasses ou de nos jardins, notamment en soirée. Pensons à nos voisins et aux nuisances sonores que nous pouvons causer. Respectons les horaires pour le bricolage, surveillons les animaux, cela nous permettra de mieux vivre ensemble !

Du côté de la municipalité, c'est aussi le moment de réaliser divers travaux, dans les écoles, dans les bâtiments communaux et vers leurs abords, au niveau de la sécurité notamment. C'est le cas, par exemple du carrefour de l'église, où une nouvelle signalétique doit rendre la circulation plus compréhensible pour tout le monde. D'ici quelques semaines, ce sera la rentrée pour beaucoup, mais avant, permettez moi de vous souhaiter un bel été.

Pascal BORTOT

Maire de Saulon-la-Chapelle

Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 23 juillet 2015	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Mesures de restriction de l'usage de l'eau	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2015

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. MISE A JOUR CONVENTION RPI SAULON-LA-CHAPELLE/BARGES

Acceptation à l'unanimité des modifications apportées à la convention établie entre les communes de Saulon-la-Chapelle et Barges.

2. ADHÉSION VILLES INTERNET

Acceptation à l'unanimité de l'adhésion à l'association Villes Internet, association à but non lucratif, regroupant un réseau d'élus locaux, d'agents administratifs et d'acteurs associatifs ayant décidé de capitaliser leurs connaissances de l'internet et des technologies de l'information pour le développement de l'internet local. Cotisation annuelle de 0,05 € par habitant et désignation de Franck COUPECHOUX comme représentant de la commune au sein de cette association.

3. DÉSIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL

Désignation de Mme Marie-Paul ROUCHY comme coordonnateur communal pour le recensement de 2016.

4. RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE

Renouvellement du bail pour la société de chasse à compter du 1^{er} septembre 2015 pour un loyer annuel à 650 €, révisable chaque année en fonction du coefficient de révision transmis par l'ONF.

5. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Acceptation par 12 voix pour, 1 contre et 2 absents du principe de couper l'éclairage public à compter du 1^{er} août 2015 du dimanche au jeudi de 23 h 30 à 4 h 30 sauf les 13 juillet et du 20 décembre au 5 janvier de chaque année. Ce procédé est à l'essai pendant un an.

G. GADESKI explique que le but de cette coupure est d'économiser l'énergie permettant ainsi, grâce à ces économies, de migrer progressivement vers un éclairage à led, sans oublier la préservation de notre environnement de la pollution lumineuse et de la protection de la faune nocturne. Suite à une question d'A. MANCA demandant sous combien de temps l'investissement sera rentabilisé, G. GADESKI répond que l'investissement qui se chiffre à 10 000 € sera rentabilisé en deux ans et précise qu'à terme, les ballons fluos, à vapeur de mercure, qui sont interdits depuis avril 2015, seront tous remplacés par des éclairages à led, économiques et performants. A. MANCA indique que l'éclairage à led est plus cher à l'achat et il pense que la maintenance sera sûrement plus onéreuse. G. GADESKI répond que le coût total sera évalué lors de la préparation budgétaire 2016.

6. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU DE SAULON-LA-CHAPELLE

M. le Maire rappelle aux Conseillers que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a été lancé par délibération du 13 octobre 2014 puis par arrêté du Maire du 31 octobre 2014. Elle porte sur la zone 1AU et principalement sur celle des « Longs Champs », dont il s'agit de faciliter la réalisation d'une contre-allée piétonne à l'avenue de la Gare et de favoriser une meilleure diversité d'habitat, en compatibilité avec le SCOT Du Dijonnais. Après respect de la procédure concernant notamment l'affichage et l'enquête publique, et avis favorable des personnes publiques associées concernées, il est observé que l'ensemble des modalités de la mise à disposition n'a pas fait apparaître d'opposition majeure au projet. Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU.

7. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Considérant l'augmentation du temps de travail dû au changement des rythmes scolaires pour l'année 2015 – 2016, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, du 24 août 2015 au 8 juillet 2016 inclus, à raison de 15,25 h hebdomadaires.

8. CHOIX DE PRESTATAIRE POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis des prestataires VOGUENATURE pour les jeux à ressorts 1 place, 4 places ainsi que la structure multi-jeux pour un montant de 10 261 € H.T. et IDEO ÉQUIPEMENT pour une table de ping-pong pour un montant de 1 612 € H.T.

9. TRAVAUX

- Les travaux dans les appartements situés au 1 grande rue et place de l'église sont terminés et les appartements sont loués depuis le 1^{er} juin 2015. Actuellement les employés municipaux aménagent la future bibliothèque.
- École primaire

Divers travaux sont en cours (pose de grillage, installation de prises électriques, d'un tableau, d'un vidéo-projecteur, peinture du préau, du restaurant scolaire et changement de dalles de plafond

- Voirie

Un nouveau marquage au sol du carrefour de l'Église a été réalisé sur préconisation du Conseil Départemental, améliorant de ce fait la sécurité et la circulation des véhicules. Les radars pédagogiques seront prochainement installés.

Les tampons des bouches d'égout avenue de la gare ont été changés. Le nettoyage du fossé du Milleraie est en cours. Le nettoyage des avaloirs de la commune est commandé, il débutera par les zones les plus touchées par les dernières inondations. Il est prévu d'installer des prises pour illuminations sur les poteaux d'éclairage public qui en sont dépourvus, rue de la Citadelle, rue du Moulin et rue du Foyer.

10. QUESTIONS DIVERSES

- **13 et 14 juillet**

A. BCEUF remercie les élus, les associations ainsi que le conseil jeunes pour leur investissement lors des manifestations des 13 et 14 juillet. Quelques chiffres : 120 lampions distribués (environ 25 % de plus qu'en 2014), 400 personnes présentes au feu d'artifice, 100 personnes à l'apéritif champêtre, 90 personnes au repas, 15 stands et environ 60 enfants récompensés

A venir : forum des associations le 12 septembre avec des stands des associations ainsi qu'un festival de musique de 19 h à minuit auquel participeront, gracieusement 5 groupes.

Maisons fleuries

6 maisons sont candidates dont le coup de cœur de l'année dernière. Aucun commerce ou entreprise n'a candidaté.

Divers

La permanence élus se tiendra, à partir de septembre une fois par mois en même temps que celle des avocats (soit le 2^{ème} samedi de chaque mois).

En bref...

Vous souhaitez être averti des mises à jour du site internet ?

Pour être tenu informé de l'actualité du village, voir les photos des manifestations etc... Rien de plus simple ! Envoyez nous un mail en indiquant votre adresse mail et votre souhait d'être informé des MAJ du site internet. accueil.mairie@saulon.fr

Question : « Pourquoi n'y a t il pas eu de bulletin d'infos municipales en juillet ? »

Réponse : « Parce-que le bulletin est édité après chaque conseil municipal et non pas forcément chaque mois ».

Changement de fréquence pour les permanences des élus qui auront lieu dorénavant le 2ème samedi de chaque mois, en même temps que les permanences des avocats.

Le 12 septembre, une date importante à retenir avec le **Forum des associations** suivi du 1er **Rock'n'Saul Festival**, concert Rock de 19h à minuit (entrée gratuite).

Nouveau ! Le foyer rural propose d'ouvrir un **atelier dessin /peinture destiné aux adultes**. Pour tous renseignements, contacter Maryvonne Gadeski : 06 51 65 34 76, mary.gadeski@yahoo.fr

Conférence sur l'Afrique du Sud et l'Empire Zoulou, **vendredi 25 septembre à 20h** à la salle des fêtes. Animée par Yvan GERMAIN et proposée par la section « Découvertes » du Foyer Rural

Restrictions de l'usage de l'eau

La baisse des débits des cours d'eau de Côte-d'Or invite chacun à la vigilance et à une utilisation économe de la ressource en eau. Des mesures de restriction sont entrées en vigueur dès le 10 juillet et sont **renforcées à compter du 10 août**. Les quelques précipitations récentes ne suffisent pas à un retour à la normale.

Les mesures générales de restriction qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues et s'appliquent sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectif essentiel de **garantir l'alimentation en eau potable des populations**. Elles doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs sur la **rareté de l'eau** et inciter les consommateurs les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie.

Mesures générales s'appliquant aux particuliers

	Situation d'alerte	Situation d'alerte renforcée	Situation de crise
USAGES			
Arrosage des pelouses	Interdit		
Arrosage des potagers, des massifs fleuris et des plantations des commerces de végétaux	Interdit de 10h à 19h	Interdit de 10h à 19h Sauf interdiction totale pour les massifs fleuris	
Arrosage des plantations	Interdit Sauf pour les plantations réalisées depuis moins d'un an et avant le 1er mai de l'année qui peuvent être arrosées de 19h à 10h		
Lavage des véhicules à son domicile, lavage des toitures, des façades et des abords des immeubles	Interdit Sous réserve des strictes nécessités de l'hygiène publique		
Remplissage des piscines privées	Interdit Sauf 1ère mise en eau de piscine dont la livraison ne peut être réalisée qu'après remplissage sous réserve de l'accord du gestionnaire du réseau d'eau potable		

* Saulon (bassin versant de la Vouge) = Situation d'alerte renforcée

SAULON LA CHAPELLE

PLAN D'EAU JEAN CETRE



1^{er} ROCK'N'SAUL FESTIVAL
CONCERT EN PLEIN AIR ET SOUS CHÂPITEAU
ENTRÉE GRATUITE/BOUQUETTE* PETITE RESTAURATION

AVEC
POLLY POEY + MECS SOME NOISE
+ ALMAKAK + LES BALUCHARDS

ORGANISATION :
COMMAIRE DE SAULON LA CHAPELLE
CONSEIL JEUNES
SAULON ORGANISATION SOLIDAIRE



...AGENDA

- # Concours pétanque/Pêche - Dimanche 30 août 13:30-00:00 - Plan d'eau
- # Consultations d'avocats - Samedi 12 septembre 10:00-12:00 - Mairie
- # Forum des associations + Festival Rock - Samedi 12 septembre 14:00-00:00 - Plan d'eau
- # Conférence "Afrique du Sud et l'empire zoulou" - Vendredi 25 septembre 20:00-22:00 - Salle des fêtes
- # Concert de Jazz, dans le cadre de Musique au Chambertin. Vendredi 2 octobre 20:00 - salle des fêtes



...INFORMATIONS PRATIQUES



Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE
Horaires d'ouverture au public
Mardi et jeudi : 14h00 – 19h
Mercredi : 9h – 12h
Vendredi : 14h00 – 17h
Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31
accueil.mairie@saulon.fr
www.saulon.fr

Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE
Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 8h30 - 12h
Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90
accueil@ccsd.fr
www.ccsud-dijonnais.fr

Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre
lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h
samedi : 9h - 12h et 14h - 19h